

18 février 2019

## Règlement du jeu-concours Duel Quiz #EUROat20 de la BCE

La Banque centrale européenne (BCE), assistée par [MAG Interactive AB](#), organise un jeu-concours sous forme de quiz à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'euro. Baptisé « Duel Quiz #EUROat20 de la BCE », ce jeu-concours se déroulera du 18 février 2019 à 10 h 00 au 10 mars 2019 à 23 h 59 (heure d'Europe centrale).

Le concours est ouvert à tous les résidents de l'Union européenne (UE)<sup>1</sup> en droit de s'y inscrire sur l'application Duel Quiz<sup>2</sup> [[lien](#)].

Avant de participer au concours, les joueurs doivent prendre connaissance des conditions suivantes :

1. Ils devront tout d'abord télécharger l'application mobile Duel Quiz et créer un compte (en indiquant un nom d'utilisateur, une adresse électronique et un mot de passe).
2. Ensuite, il leur faudra répondre à l'ensemble du quiz #EUROat20, sur la page de démarrage de l'application.
3. Après la date de clôture du concours, le 10 mars 2019, trente gagnants parmi tous les participants qui auront répondu correctement aux dix-huit questions du quiz seront désignés par tirage au sort.
4. L'application Duel Quiz enverra aux gagnants une notification *push* leur demandant d'adresser un courriel à MAG Interactive AB afin de recevoir leur prix. Pour que cette notification s'affiche, les participants devront avoir veillé à activer la fonction correspondante aussi bien dans l'application que sur leur appareil mobile.
5. À compter de l'envoi de la notification, les gagnants disposeront de dix jours ouvrés pour envoyer un courriel à l'adresse électronique fournie afin d'attester leur éligibilité et de réclamer leur prix. Ils devront également lire et accepter le présent règlement ainsi que les conditions générales relatives au traitement des données à caractère personnel.
6. Après vérification de l'éligibilité des gagnants, chacun sera invité à choisir entre les deux prix proposés : un *Interrail Global Pass* d'un mois en continu ou un iPad Pro (10,5 pouces, 64 GB). Les prix seront remis par la BCE.
7. Les gagnants ne pourront remporter qu'un seul prix.

---

<sup>1</sup> Les pays de l'UE sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

<sup>2</sup> En vertu des conditions générales d'utilisation de MAG Interactive AB, les personnes souhaitant jouer aux jeux publiés par la société ou utiliser ses services doivent être âgées d'au moins : 16 ans (Allemagne, France, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie), 15 ans (Finlande), 14 ans (Autriche), 13 ans (autres pays).

8. La participation des employés et des membres du personnel du Système européen de banques centrales (SEBC) et de MAG Interactive AB ainsi que de leurs parents proches (conjoints, parents, enfants, frères et sœurs) n'est pas autorisée.

9. Les conditions générales d'utilisation de MAG Interactive AB s'appliquent également [\[lien\]](#).

Toute inscription jugée non conforme avec ces conditions entraînera la disqualification de la personne concernée.

## **Protection des données**

### **1. Cadre juridique applicable à la protection des données à la BCE**

Toutes les données à caractère personnel fournies par les participants seront traitées conformément à la législation européenne sur la protection des données<sup>3</sup>.

### **2. Quelles seront les données personnelles traitées ?**

La BCE traitera les données fournies par les gagnants dans le formulaire d'inscription, comme leur nom d'utilisateur et leur adresse électronique, ainsi que toute autre information requise pour la livraison du prix (nom, prénom, date de naissance, adresse postale et, pour le *Interrail Global Pass*, nationalité et numéro de passeport ou de carte d'identité).

### **3. Qui est responsable du traitement de vos données personnelles ?**

La BCE joue le rôle de contrôleur des données et sa Direction générale de la Communication est chargée du traitement des données à caractère personnel.

Le jeu-concours est hébergé par le fournisseur externe suédois MAG Interactive AB, qui traite les données collectées par l'intermédiaire de l'application mobile Duel.

### **4. Pourquoi vos données personnelles doivent-elles être traitées et sur quelle base juridique le sont-elles ?**

L'ensemble des données personnelles sont collectées et traitées, avec l'accord des participants, pour les besoins du concours et notamment en vue de prendre contact avec ceux-ci, de leur fournir toutes les informations ayant trait au concours, de remettre les prix aux gagnants et de publier leurs noms, prénoms et noms d'utilisateur sur le site Internet de la BCE ou des banques centrales nationales du SEBC et autres institutions de l'UE ainsi que sur des réseaux de médias sociaux tels que Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn.

En communiquant les données personnelles demandées, les participants en autorisent le traitement décrit plus haut. Ils peuvent retirer à tout moment leur consentement en s'adressant à la Direction générale de la Communication de la BCE ([ecbyouthinitiatives@ecb.europa.eu](mailto:ecbyouthinitiatives@ecb.europa.eu)). Aucun traitement ultérieur de leurs données personnelles ne pourra avoir lieu dès lors qu'ils auront retiré leur consentement, tout traitement antérieur demeurant légal.

### **5. Qui reçoit vos données personnelles ?**

Les données personnelles fournies par les participants à travers le formulaire d'inscription seront communiquées :

- aux employés de la Direction générale de la Communication de la BCE spécifiquement chargés du jeu-concours ;
- aux employés du voyageur allemand Westtours-Reisen GmbH qui traiteront, conformément aux instructions de la BCE et en son nom, les données des gagnants ayant choisi le prix *Interrail Global Pass*.

---

<sup>3</sup>Règlement (UE) n° 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE.

Les noms, prénoms et noms d'utilisateur des gagnants publiés sur le site de la BCE et les réseaux de médias sociaux seront accessibles au grand public.

#### **6. Combien de temps vos données seront-elles conservées ?**

Les données à caractère personnel seront conservées par la BCE pour une durée de trois (3) mois à compter de la date à laquelle elles auront été soumises. Les données seront supprimées après trois mois.

Les données à caractère personnel publiées sur le site Internet de la BCE ou sur les réseaux de médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter ou LinkedIn) seront conservées pendant les périodes indiquées dans la déclaration de confidentialité du site et autres réseaux concernés.

#### **7. Vos droits**

Vous pouvez accéder à vos données personnelles, les rectifier et, dans certaines conditions, en demander la suppression ou un traitement limité conformément au règlement (UE) 2018/1725. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier électronique à la Direction générale de la Communication de la BCE : [ecbyouthinitiatives@ecb.europa.eu](mailto:ecbyouthinitiatives@ecb.europa.eu).

Pour toute question relative aux données personnelles, veuillez prendre contact avec la responsable de la protection des données à la BCE à l'adresse suivante : [dpo@ecb.europa.eu](mailto:dpo@ecb.europa.eu).

Vous bénéficiez en outre, à tout moment, d'un droit de recours auprès du [contrôleur européen de la protection des données](#) en ce qui concerne le traitement de vos données personnelles.

#### **Annulation, droit applicable**

La BCE et MAG Interactive AB se réservent le droit d'annuler, à tout moment, tout ou partie du concours.

Ce concours sera régi par le droit allemand. Dans tous les cas non prévus spécifiquement par le présent règlement, la BCE aura le pouvoir de décision et les décisions qu'elle prendra seront considérées comme définitives. Toute réclamation doit être soumise dans les deux mois suivant la date de clôture du concours.

La présente version du règlement de ce concours est une traduction de courtoisie. Seule la version anglaise fait foi.